



Revente en france de produits vendus uniquement à l'étranger

Par **Shewb**, le **12/03/2009** à **13:08**

Bonjour,
En tant que micro entrepreneur, je voudrais pouvoir vendre en France une gamme de produits spéciaux. Le fabricant me dit que cette gamme est réservée à un autre pays européen. Cependant, je peux acheter ces produits sur un site internet (site étrangers pour consommateurs finaux). Les tarifs sont intéressants, et me permettraient une marge acceptable.
Ai-je le droit de faire cela ? Puis acheter comme si j'étais un particulier, puis revendre en tant que professionnel ? Sinon comment procéder ?
Merci de vos conseils